

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022  
Affichage : 30/11/2022

**Séance du 08 décembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE GARGANTUA – PROTOCOLE D'ACCORD  
ENTRE LA COMMUNE DE LANGOGNE ET LA CCHA :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 19 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé les modalités de mise en œuvre du programme de requalification de l'ancien lycée à Langogne qui comprend :

- L'aménagement de la Médiathèque
- L'aménagement des locaux de l'Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier
- L'aménagement de logements
- L'aménagement d'un espace commercial
- L'aménagement de locaux pour le Centre Médico-Psychologique
- L'aménagement de parkings et d'espaces publics pour le compte de la Commune de Langogne.

En fonction de l'avancement des travaux, il convient de formaliser un protocole d'accord entre la Commune de Langogne et la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA) en matière de répartition foncière de l'espace, de répartition financière de l'autofinancement pour l'investissement et de répartition des futures charges d'exploitation.

Monsieur le Président donne lecture du projet de protocole d'accord élaboré avec la Commune de Langogne et invite le Conseil Communautaire à le valider.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition de protocole d'accord telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce protocole d'accord entre la Commune de Langogne et la CCHA.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, en temps opportun, le document d'arpentage et l'état descriptif de division et autres permettant de formaliser le chapitre 1 du protocole d'accord "**Répartition foncière de l'ensemble immobilier "Espace Gargantua"**".

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID : 048-200006930-20221208-2022\_079A-DE




**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, en temps opportun, l'acte notarié ou administratif pour les parties d'immeuble acquises par la CCHA.

**PREND ACTE** que les frais de documents d'arpentage, d'état descriptif de division, d'acte notarié et autres seront pris en charge par la CCHA.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

  
Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).